

Notice 4

octobre 2024

Photo : R. Belmin/ CIRAD



TERRI4SOL

Restaurer les sols et les paysages
forestiers dégradés de Côte d'Ivoire

Politiques publiques pour la conservation et la restauration des sols et paysages post-forestiers en Côte d'Ivoire

**Carolina Milhorange¹, Hadrien Di Roberto^{1,2},
Romuald Kouadio³, Pascal Kassi Tano³**

¹ Cirad et Université de Montpellier

² Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales

³ Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan

Le défi de la déforestation et de la dégradation des sols

Àu cœur des enjeux de durabilité mondiale, la Côte d'Ivoire est confrontée à une perte alarmante de son couvert forestier (Figure 1), qui a subi une réduction de plus de 80 % depuis le début du XX^e siècle.

En 1960, le pays comptait 12 millions d'hectares de forêts, un chiffre qui est tombé à moins de 3 millions en 2021 (Cuny et al., 2023). Cette diminution est principalement attribuable à l'expansion agricole, un secteur clé de l'économie ivoirienne qui contribue à plus de 22 % du PIB et emploie plus de 50 % de la population active (PIAIC/RCI, 2019; PNIA II/ RCI, 2017). Ces transformations engendrent une évolution vers des paysages post-forestiers, où l'exploitation des ressources forestières n'est plus une option viable pour le développement économique (Sanial, 2019).

Outre la déforestation, les pratiques agricoles non durables, l'exploitation minière, ainsi qu'un ensemble de facteurs aggravants, ont entraîné une dégradation importante des sols, plaçant la Côte d'Ivoire parmi les pays africains les plus touchés par ce phénomène. D'après des rapports officiels, environ 11 % du territoire, soit 3,5 millions d'hectares, a été dégradé entre 2000 et 2010, tandis que 5 % des terres ont connu une baisse nette de productivité (MINSEDD/ RCI, 2017). Ce processus s'est encore intensifié dans la décennie suivante, entraînant une baisse des revenus agricoles, en grande partie due à la perte de la matière organique des sols, un facteur essentiel à la fertilité. Cette



En 1960, le pays comptait

12

millions d'hectares de forêts



En 2021, le pays comptait

3

millions d'hectares de forêts

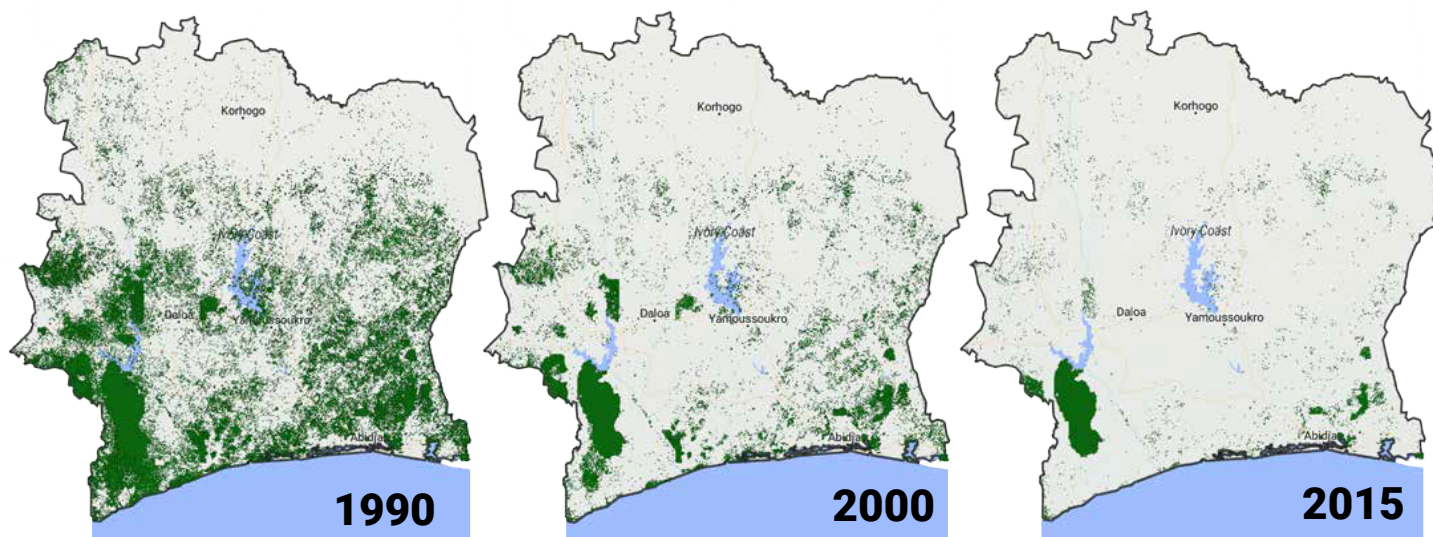
dégradation engendre non seulement une diminution de la productivité agricole, mais aggrave également l'insécurité alimentaire, la pauvreté et provoque des migrations rurales (Angaman et al., 2024; Kouassi et al., 2021).

Pour contrer ces défis, le gouvernement ivoirien a mis en place des plans stratégiques et ratifié plusieurs lois. *Le Plan national de lutte contre la dégradation des terres* (2017), en collaboration avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, vise à reboiser 5 millions d'hectares d'ici 2030. *La Stratégie nationale REDD+* (2017) a pour objectif de réduire la déforestation et de restaurer le couvert forestier tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre. Un Plan d'Investissement Forestier, financé par la Banque Mondiale, a été conçu pour soutenir et compléter la stratégie de REDD+ dans ses efforts. En outre, *la Stratégie de*

préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts (2018) encourage le reboisement. Parallèlement, *le Code forestier*, révisé en 2019, impose des mesures contre l'exploitation illégale et favorise la reforestation à travers des partenariats public-privé. Enfin, *l'Initiative d'Abidjan*, lancée lors de la COP15 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2022, vise à restaurer les terres dégradées et à promouvoir des pratiques agricoles durables à travers l'Afrique.

Ces efforts s'inscrivent dans une dynamique globale de lutte contre le changement climatique et la déforestation. Des initiatives internationales, telles que les rapports de Mighty Earth (Higonnet et al., 2017), ont mis en lumière le lien entre la production de cacao et la déforestation, exerçant une pression internationale sur la Côte d'Ivoire. Cela a conduit, par exemple, à

Couverture forestière en Côte d'Ivoire, 1990-2015



Source : https://www.mightyearth.org/wp-content/uploads/2016/07/chocolates_dark_secret_francais_web.pdf

l'adoption du Règlement 2023/1115 de l'Union européenne, qui vise à interdire l'importation de produits issus de la déforestation, comme le cacao et l'huile de palme. En réponse, les industries agricoles ont intensifié l'adoption de l'agroforesterie et de la traçabilité des filières. Par exemple, l'Initiative Cacao et Forêts (ICF), en partenariat avec des entreprises du secteur du cacao, vise à restaurer le couvert forestier en intégrant la gestion durable à la cacaoculture. Malgré ces efforts, les défis liés à la déforestation et à la dégradation des sols persistent.

Dans ce contexte, cette note synthétise les résultats du rapport « Dynamiques institutionnelles relatives à la conservation et

la restauration des sols et paysages post-forestiers en Côte d'Ivoire »¹. Elle analyse l'intégration récente des enjeux de déforestation et de dégradation des sols dans les politiques publiques ivoiriennes, en explorant les leviers et contraintes institutionnels pour préserver et restaurer les sols en contexte post-forestier.

Nous examinons par ailleurs comment les acteurs perçoivent ces enjeux et les difficultés liées à la construction des politiques publiques à l'interface entre le national et l'international.

¹ Disponible sur : https://www.terri4sol.org/content/download/4715/35601/version/1/file/T4SWP1_RapportDiag_VF2.pdf

COMMENT ANALYSER LA FABRIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET SES IMPLICATIONS ?

Notre démarche vise à comprendre comment les acteurs concernés identifient les « enjeux », les « facteurs sous-jacents » et les « solutions potentielles » le long des différentes phases de la mise à l'agenda politique et de mise en œuvre. En d'autres termes, il s'agit d'explorer comment certains problèmes émergent et s'imposent en tant que problèmes d'intérêt général, quelles formulations et instruments sont retenus, quels réseaux d'acteurs les soutiennent, ainsi que la relation entre les politiques sectorielles et le pouvoir politique. De plus, nous admettons que chaque « solution » proposée a le potentiel de réorganiser l'équilibre des pouvoirs en place. Ainsi le processus politique ne renvoie pas à un domaine immuable et exogène, mais à des interprétations concurrentes (Lascoumes & Le Galès, 2018).

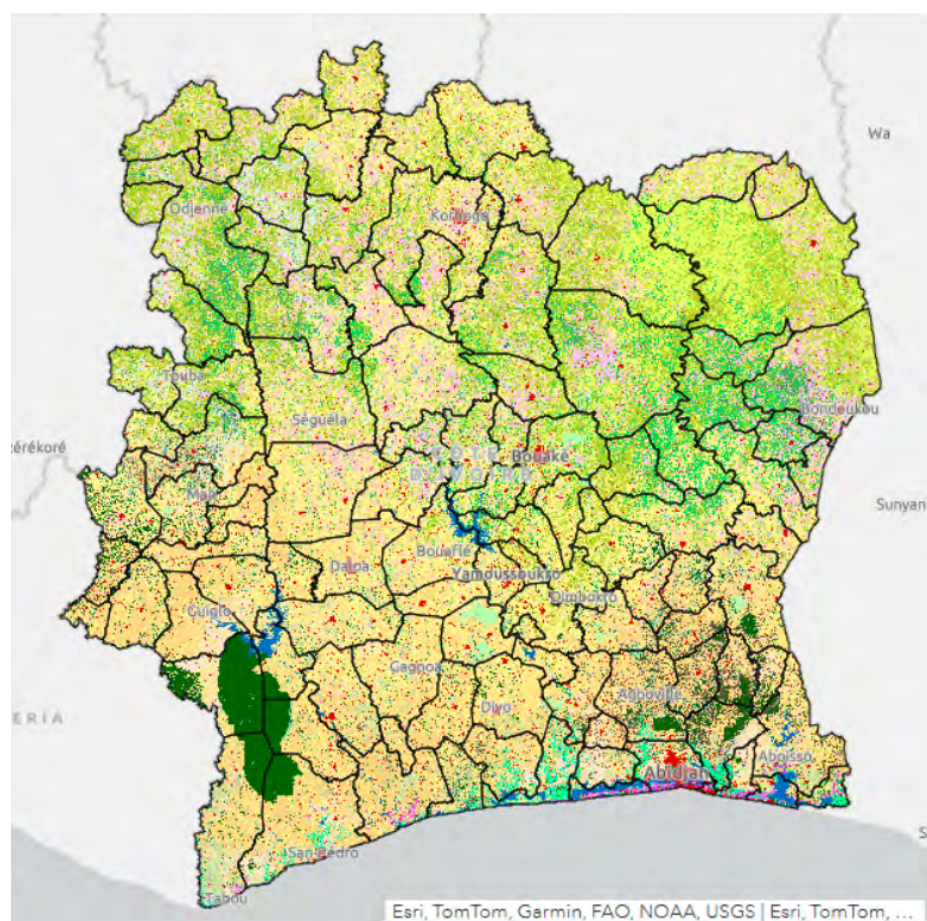
Les politiques de restauration des sols et des paysages forestiers s'inscrivent dans le cadre plus large des politiques de promotion de la durabilité du secteur agricole. En effet, malgré un vocabulaire commun, il est crucial de reconnaître ces divergences dans l'élaboration des politiques de promotion de la durabilité en raison des effets différents qu'elles peuvent engendrer. Ainsi, nous ne partons pas d'une définition a priori de la durabilité. Au contraire, notre démarche vise à identifier, dans le contexte des politiques ivoiriennes, les interprétations et approches mises en avant par les acteurs impliqués et les documents stratégiques adoptés.

Sources :

Notre travail a consisté, d'une part, à produire une revue bibliographique des travaux académiques, de littérature grise et de documents institutionnels sur les politiques publiques entre 2000 et 2023 et, d'autre part, d'analyser des entretiens réalisés dans le cadre du projet Terri4Sol avec des responsables politiques, des responsables de projets, des organisations de la société civile, ainsi que des organisations de producteurs.

Au total, une centaine d'entretiens ont été réalisés entre septembre 2021 et novembre 2023 par les équipes du CIRAD et de l'Université Félix Houphouët-Boigny, avec les représentants des ministères de l'Agriculture, Eaux et Forêts, le CCC, l'ANADER, la SODEFOR, mais aussi avec d'autres experts en la matière à Abidjan et à l'intérieur du pays.

Figure 1 : Occupation des sols de la Côte d'Ivoire



LEGENDE DES CLASSES D'OCCUPATION DES SOLS 2020

Terres forestières

- Forêt dense
- Forêt claire
- Forêt galerie/ forêt ripicole
- Forêt secondaire/forêt dégradée
- Mangrove
- Plantation forestière/Reboisement
- Forêt marécageuse/Forêt sur sol hydromorphe

Terres graminéennes

- Savane arborée
- Formations arbustives/Fourrés
- Formations herbacées

Terres cultivées

- Plantation de café plein soleil
- Plantation de café sous ombrage
- Plantation de cacao plein soleil
- Plantation de cacao sous ombrage
- Plantation d'hévéa plein soleil
- Plantation d'hévéa associée avec arbres
- Plantation de palmier à huile
- Plantation de coco
- Plantation d'anacarde
- Plantation fruitière/Arboricultures
- Aménagement agricole/Autres cultures/Jachères

Terres humides

- Cours et voies d'eau
- Plan d'eau
- Zone marécageuse

Habitats et infrastructures

- Infrastructures
- Habitat humain

Autres terres

- Affleurement rocheux
- Sol nu

La dégradation des sols forestiers dans l'agenda politique

Cette section passe en revue les cadres stratégiques mis en place par le gouvernement ivoirien pour lutter contre la dégradation des sols. Elle met en lumière les limites des politiques actuelles, ainsi que les tensions entre les objectifs de protection des forêts, le reboisement, la viabilité économique et la productivité agricole.

QUELLES ÉVOLUTIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR LES ZONES FORESTIÈRES ?

L'histoire de la gestion forestière en Côte d'Ivoire révèle une constante : les stratégies de reboisement ont principalement visé à assurer la rentabilité durable de la filière bois (Tano, 2021), comme c'est le cas aujourd'hui dans la gestion des cultures de rente telles que le cacao. Les préoccupations économiques ont ainsi souvent pris le pas sur les considérations environnementales.

Sous l'administration coloniale, les autorités se sont inquiétées de l'exploitation intensive et non régulée des forêts, notamment dans le sud-est de la Côte d'Ivoire, ce qui a conduit à la création des premières zones protégées, gérées par le Service Forestier. Les premiers programmes de reboisement, lancés dans les années 1920 le long des voies ferrées pour assurer un approvisionnement régulier des locomotives, ont progressivement évolué en réserves avec l'ambition de couvrir plus de 6 millions d'hectares. Cependant, leur impact est resté limité : seuls 8 000 hectares ont été reboisés entre 1930 et 1945, reflétant les tensions entre

conservation et exploitation économique des forêts (Ibo, 2001; Tano, 2021).

Après l'indépendance en 1960, la gestion des forêts classées a été confiée à la Société de Développement des Forêts (SODEFOR), sous la tutelle du ministère des Eaux et Forêts (MINEF), chargée d'en assurer à la fois la protection et l'exploitation. Dans les années 1990, une réforme a introduit le principe du reboisement proportionnel à l'exploitation forestière. Toutefois, cette mesure a rencontré des obstacles, de nombreux acteurs préférant s'acquitter d'une taxe plutôt que de financer les coûteux programmes de reboisement (Ibo, 2001).

La Politique Forestière de 2010 a mis en place de nouvelles stratégies visant à mieux intégrer les objectifs environnementaux. L'objectif principal de ces réformes a été la lutte contre la déforestation et la reconstitution du couvert forestier. Néanmoins, l'expansion agricole sur les forêts, la pratique de l'agriculture sur brûlis et la croissance démographique ont

continué de menacer les ressources forestières, limitant ainsi l'efficacité des réformes. Ces sols forestiers naturellement riches en nutriments constituent un véritable capital productif initial qui offrent un rendement élevé au début, permettant ainsi aux agriculteurs de tirer un profit immédiat sans avoir à investir dans des techniques agricoles intensives. Toutefois, cette exploitation consomme la rente jusqu'à épuisement, entraînant une dégradation de la fertilité sur le long terme (Ruf, 1995).

Des évolutions récentes dans la gestion forestière, telles que la reconnaissance de la propriété des arbres par les propriétaires fonciers ruraux, cherchent à mieux impliquer les populations locales dans la reforestation des zones agricoles et à promouvoir des pratiques agroforestières respectueuses des sols. Ces nouvelles stratégies s'attaquent non seulement aux problèmes de dégradation des sols et de perte de biodiversité, mais aussi aux défis du changement climatique et de la désertification.

Quel constat les documents institutionnels font-ils sur la dégradation des sols forestiers ?

L'analyse d'une quarantaine de documents stratégiques² adoptés par le gouvernement ivoirien depuis le début des années 2010 pour traiter la dégradation des terres met en lumière certains constats concernant les processus de dégradation de terres et justifie les solutions proposées pour y remédier :

1) Les sols sont de plus en plus dégradés, même en zone forestière

La dégradation des sols en Côte d'Ivoire constitue un enjeu reconnu dans les documents stratégiques. Les régions les plus touchées incluent notamment le sud du pays, où la déforestation massive, liée à l'agriculture extensive et à l'exploitation forestière illégale, a entraîné une diminution significative de la forêt dense humide. Toutefois, ce phénomène ne se limite pas aux seules zones forestières du sud. Il affecte également les savanes arborées du nord, où des

pratiques agricoles intensives, l'extraction minière et d'autres activités non durables exacerbent la dégradation des sols. On note une reconnaissance par les autorités des répercussions socio-économiques négatives de cette dégradation et du déboisement. Enfin, ces phénomènes aggravent la compétition pour les ressources foncières.

2) L'agriculture est un facteur central de la déforestation et la dégradation des sols

Outre les facteurs de dégradation mentionnés précédemment, les documents consultés montrent un consensus quant à l'impact central de l'agriculture sur ces phénomènes en Côte d'Ivoire. L'expansion des cultures, notamment celles du cacao, du palmier à huile et du coton, constitue la principale cause de la perte de couvert forestier et de dégradation des sols. Des pratiques telles que le brûlage des abattis, l'agriculture itinérante, la réduction des périodes

² La liste complète de ces documents est disponible dans le rapport original.

de jachère, ainsi que l'utilisation inappropriée de pesticides et d'engrais chimiques, entraînent une dégradation rapide des sols en exploitant leur fertilité naturelle sans laisser le temps nécessaire à leur régénération. Les monocultures, en particulier dans les plantations de cacao, exercent une pression accrue sur les sols, dont la fertilité devient dépendante des engrais minéraux.

3) La dégradation des sols entraîne une perte de fertilité, une baisse des rendements et des changements dans l'usage agricole

Les documents stratégiques analysent la dégradation des sols suivant une problématique de diminution de la fertilité qui impacte directement les rendements agricoles. Les sols s'épuisent, deviennent moins productifs, obligeant ainsi les agriculteurs à chercher des terres plus fertiles, souvent en défrichant d'autres zones. Ce phénomène est aggravé par le vieillissement des plantations de cacao, dont la productivité diminue, incitant les producteurs à ouvrir de nouvelles terres. La baisse des rendements pousse également les agriculteurs à diversifier leurs cultures. Beaucoup se tournent vers l'hévéa et le palmier à huile dans les régions autrefois dominées par le cacao. Cette transition agricole reflète à la fois une adaptation aux contraintes environnementales et une réponse à l'augmentation de la demande pour ces produits dans les marchés internationaux, ce qui influence les prix de vente.

4) Le changement climatique accentue la variabilité des précipitations et réduit la production agricole

Certains documents stratégiques soulignent les liens complexes entre déforestation, changement climatique

et variabilité des précipitations. La déforestation perturbe les régimes pluviométriques entraînant des saisons pluvieuses plus courtes et des sécheresses plus fréquentes, affectant négativement la productivité agricole et la fertilité des sols. La déforestation contribue au changement climatique qui risque d'intensifier les variations pluviométriques, créant ainsi un cercle vicieux : la déforestation amplifie ces effets en entraînant une diminution des pluies, ce qui réduit davantage les rendements agricoles et pousse les agriculteurs à défricher de nouvelles terres, aggravant ainsi le problème.

5) La plupart des documents se concentrent sur les problèmes de déforestation et de perte de fertilité plutôt que sur la santé globale des sols

Le débat public se focalise souvent sur la fertilité des sols au niveau des parcelles agricoles, sans prendre en compte d'autres aspects essentiels de la santé des sols, tels que la biodiversité, la structure, la matière organique et les composantes chimiques. Une exception est le Plan d'Investissement pour l'Agriculture Intelligente face au Climat (PIAIC, 2019), qui met en avant l'importance de sols sains pour la régulation des cycles de nutriments, l'amélioration de la fertilité, la séquestration du carbone, l'augmentation de la productivité agricole et la résilience au changement climatique. Dans ce contexte, la fertilité est souvent envisagée sous un angle économique, tandis que la santé des sols, dans son ensemble, est négligée. L'environnement est perçu principalement sous une optique productiviste, où les sols sont vus comme des moyens d'assurer des rendements élevés. Cette vision restreinte du problème de la dégradation des sols influence la sélection des mesures pour y remédier.



Travail collectif d'écabossage dans une plantation de cacao à Amélékia, Côte d'Ivoire. Hadrien Di Roberto, 2024.

Quels instruments sont principalement mis en place ?

Les politiques publiques ivoiriennes se concentrent sur des objectifs de reboisement massif et la promotion d'une intensification agricole afin de freiner le défrichement. Les principales solutions mises en avant incluent l'intensification agrochimique avec une augmentation de l'usage d'engrais, les pratiques agricoles améliorées, la restauration du couvert forestier et l'agroforesterie (Figure 2). Ces programmes, ainsi qu'une quarantaine de stratégies, plans et lois analysés, mettent en lumière divers instruments, illustrés ci-dessous de manière non exhaustive.

Des instruments diversifiés (incitatifs, informationnels, réglementaires) façonnent le paysage institutionnel, avec une attention particulière portée au rôle du secteur privé dans leur gouvernance.

Cependant, ces instruments ne produisent pas tous les effets escomptés en raison de faiblesses dans la mise en œuvre et de leur inadéquation à certains enjeux.



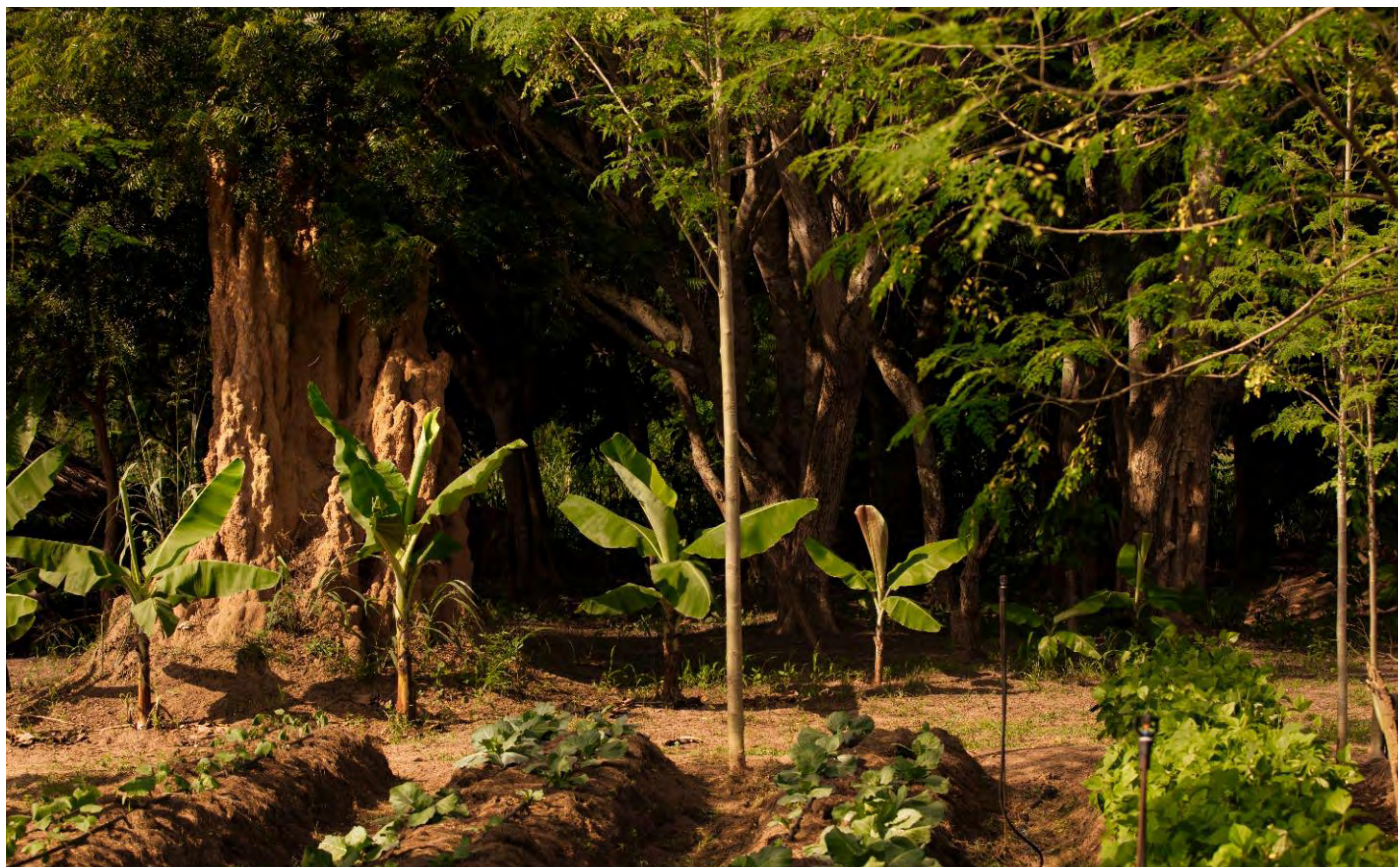
Distribution de plants pour l'agroforesterie

L'agroforesterie s'est récemment imposée dans les discours politiques, les normes de durabilité et les communications des entreprises chocolatières. Une Stratégie nationale sur l'agroforesterie est prévue pour 2025, reflétant son rôle croissant, notamment dans la culture du cacao (Di Roberto et al., 2023). Des campagnes massives de distribution de plants forestiers ont été lancées. De manière similaire, la Stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts met en avant des efforts de distribution de plants et de reboisement direct des forêts dégradées. D'après Kouassi et al. (2023), malgré des investissements conséquents dans la distribution gratuite d'arbres, les stratégies actuelles de promotion semblent inefficaces : moins de 9 % des arbres distribués sont plantés dans leur échantillon. De plus, cette approche privilégie souvent une seule espèce d'arbre, limitant ainsi la biodiversité et augmentant les risques de maladies. Des scientifiques proposent la régénération naturelle comme une alternative plus durable pour la restauration des terres, particulièrement efficace dans les régions tropicales, où les « friches agricoles (>20 ans d'abandon) » peuvent retrouver 80 % de leur fertilité en vingt ans (Amani et al., 2021). D'autres approches sont proposées par la Stratégie Nationale REDD+, notamment la production de semences forestières et l'établissement de plantations villageoises.

Traçabilité et certifications durables des filières agricoles

De nombreuses initiatives menées par des ONG, des fondations privées et des coopératives se concentrent sur des critères tels que la réduction de la déforestation, la promotion de l'agroforesterie, la réduction des pesticides, et l'amélioration des conditions de travail des paysans. Fairtrade International et Rainforest Alliance sont les principaux systèmes de certification pour le cacao ivoirien, également présents dans les filières du café et de l'hévéa. Ce programme exige une augmentation de la couverture arborée et de la biodiversité dans les plantations de cacao (Rainforest Alliance, 2020). Depuis 2023, l'ONG Forest Stewardship Council s'implique dans la filière hévéa avec le soutien de LEAF, tandis que la Roundtable on Sustainable Palm Oil est l'initiative clé pour le palmier à huile. Par ailleurs, le Règlement européen contre la déforestation (RDUE) adopté en 2023, impose aux entreprises de garantir l'absence de déforestation dans leur chaîne d'approvisionnement, sous peine de sanctions.

Des débats persistent sur l'efficacité des systèmes de certification, qu'ils soient volontaires ou contraignants, pour assurer une véritable durabilité. Karsenty et Salau (2023) soulignent que, bien que ces systèmes soient imparfaits, ils peuvent tout de même servir d'indicateurs d'amélioration des pratiques de gestion. Des études en Côte d'Ivoire nuancent les résultats attendus en matière de protection des forêts ou de transformation des pratiques agricoles (Ingram et al., 2017). Les primes associées à la certification sont souvent faibles, et les coûts d'audit et de traçabilité, particulièrement pour les petits producteurs, peuvent être prohibitifs. En outre, la



redistribution opaque de ces primes par les coopératives réduit les bénéfices pour les petits producteurs (Ruf et al., 2019). Enfin, bien que le RDUE représente une avancée, il suscite des questions sur l'inclusion des systèmes agroforestiers dans la définition des forêts, ce qui pourrait permettre une intensification ou une déforestation déguisée (Lescuyer et al., 2022).

Marché du carbone et paiements pour services environnementaux (PSE)

Les projets de PSE offrent des incitations financières aux producteurs pour conserver et restaurer les forêts, intégrés dans la Stratégie nationale de REDD+. Ces initiatives visent à récompenser la conservation des écosystèmes forestiers tout en intégrant des cultures de rente, comme le cacao. Des produits « zéro déforestation », tels que ceux développés par Alter Eco en collaboration avec l'ONG Nitidae, illustrent ces efforts pour promouvoir une agriculture respectueuse des forêts (Deux, 2024). Cependant, les initiatives de PSE sont principalement portées par des projets internationaux, souvent fragmentés géographiquement et budgétairement.

Le secteur de l'agroforesterie représente aussi un marché pour des entreprises qui proposent aux industriels du secteur agroalimentaire de planter des arbres afin de réduire leur bilan carbone. Par ailleurs, des concessions forestières sont désormais accordées à des acteurs privés pour des projets de restauration, comme celui de la forêt classée du Haut-Sassandra (Deux, 2024). Cependant, ces mécanismes de compensation sont critiqués pour leur efficacité limitée dans la réduction réelle de la déforestation et accusés de greenwashing (Setzer & Higham, 2023). De plus, leur mise en œuvre concrète

reste encore insuffisante. La régulation de la fiscalité environnementale et du marché du carbone n'est pas encore en place en Côte d'Ivoire.

Autres instruments économiques

La Stratégie de préservation, réhabilitation et extension des forêts inclut la fiscalité environnementale. Le gouvernement ivoirien encourage fortement les initiatives des entreprises, avec par exemple des bonus fiscaux basés sur le volume de cacao certifié et l'accès à des marchés équitables (Maile, 2020). La Stratégie nationale de changement climatique mentionne aussi des subventions pour encourager le changement de pratiques, telles que la réduction de l'utilisation de bois de chauffe, la promotion des séchoirs solaires et des panneaux photovoltaïques, ainsi que la réhabilitation des écosystèmes forestiers. Toutefois, les informations sur l'exécution effective de ces mesures restent indisponibles, et les entretiens menés indiquent un faible degré de mise en œuvre à ce jour.

Par ailleurs, la fiscalité n'a pas été suffisamment exploitée comme levier pour encourager la réduction de la dégradation des forêts, et elle reste un sujet de débat. Une étude soutenue par la Banque mondiale (Karsenty & Salau, 2023) a proposé l'adoption d'un système de bonus-malus afin de promouvoir la production de cacao certifié « zéro déforestation » et traçable, que ce soit à l'échelle de la parcelle ou d'une zone à faible risque, dans un cadre agroforestier. Cette proposition vise à ajuster progressivement la taxe à l'exportation (actuellement de 14,60 % de la valeur franco à bord - FOB - pour les fèves de cacao), en augmentant les taux pour le cacao non certifié tout en réduisant ceux appliqués aux volumes de cacao certifié, et ce sur plusieurs années.

Figure 2 : Programmes, plans et cadres stratégiques du gouvernement ivoirien abordant les concepts et aspects relatifs à la dégradation et la préservation des sols (suite page 9)

PROGRAMMES	PROBLÈME / OBJET			
	Autosufisance Alimentaire Quantité production	Santé des sols (vision holistique)	Fertilité des sols	Faible utilisation des intrants
2022				
Contributions Déterminées au niveau National				
Politique Nationale de Dév. Elevage Pêche Aquaculture				
Initiative Cacao et Forêts				
2021				
Plan National de Développement				
Plan de Gestion des Pestes et Pesticides				
2020				
Plan National Sécheresse				
2019				
Plan Investissement Agriculture Intelligente face au Climat				
Code Forestier				
Stratégie Nationale Agriculture Intelligente face au Climat				
2018				
Stratégie Nationale de Préservation de Réhabilitation des Forêts				
Politique Nationale Environnement et Développement Durable				
Neutralité en matière de Dégradation des Terres				
2017				
Stratégie Nationale REDD+				
Programme National d'Investissement Agricole II				
2016				
Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique				
Plan d'Actions National des Energies Renouvelables				
2015				
Stratégie Nationale Changement Climatique				
Loi d'Orientation Agricole				
Programme National Changement Climatique				
2014				
Plan Stratégique de Dév. Élevage				
Plan Lutte contre la Désertification et la Dégration des Terres				
Plan d'Action des Risques et des Catastrophes				
2012				
Stratégie Nationale de Dév. de la Riziculture				
Plan National Convention de Stockholm sur les POPs				
2011				
Stratégie Nationale de Développement Durable				
Politique Nationale de l'Environnement				
2010				
Politique Forestière				
Programme National d'Investissement Agricole I				

LÉGENDES

Programmes du secteur agricole

Programmes du secteur environnemental

Concepts et aspects abordés dans les programmes et cadres stratégiques

Figure 2 : Programmes, plans et cadres stratégiques du gouvernement ivoirien abordant les concepts et aspects relatifs à la dégradation et la préservation des sols (suite de la page 8)

PROGRAMMES		SOLUTIONS					
		Agriculture intelligente au climat	Agro-écologie	Agro-foresterie	Reboisement	Intrants / intensification	Meilleures pratiques agricoles
2022	Contributions Déterminées au niveau National						
	Politique Nationale de D�v. Elevage P�che Aquaculture						
	Initiative Cacao et For�ts						
2021	Plan National de D�veloppement						
	Plan de Gestion des Pestes et Pesticides						
2020	Plan National S�cheresse						
2019	Plan Investissement Agriculture Intelligente face au Climat						
	Code Forestier						
	Strat�gie Nationale Agriculture Int�lligente face au Climat						
2018	Strat�gie Nationale de Pr�servation de R�habilitation des For�ts						
	Politique Nationale Environnement et D�veloppement Durable						
	Neutralit� en mati�re de D�gradation des Terres						
2017	Strat�gie Nationale REDD+						
	Programme National d'Investissement Agricole II						
2016	Strat�gie et Plan d'Action pour la Diversit� Biologique						
	Plan d'Actions National des Energies Renouvelables						
2015	Strat�gie Nationale Changement Climatique						
	Loi d'Orientation Agricole						
	Programme National Changement Climatique						
2014	Plan Strat�gique de D�v. �levage						
	Plan Lutte contre la D�sertification et la D�gration des Terres						
	Plan d'Action des Risques et des Catastrophes						
2012	Strat�gie Nationale de D�v. de la Riziculture						
	Plan National Convention de Stockholm sur les POPs						
2011	Strat�gie Nationale de D�veloppement Durable						
	Politique Nationale de l'Environnement						
2010	Politique Foresti�re						
	Programme National d'Investissement Agricole I						

L GENDES

Programmes du secteur agricole

Programmes du secteur environnemental

Concepts et aspects abord s dans les programmes et cadres strat giques



Conseil agricole et formation

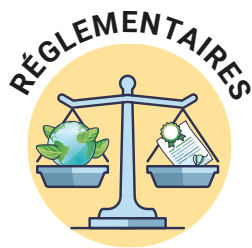
Plusieurs initiatives promeuvent la formation des producteurs à des techniques de production plus durables. Le programme Quantité Qualité Croissance en est un exemple, avec un partenariat public-privé visant à améliorer la productivité agricole par la régénération des vergers et la stabilisation des sols via l'agroforesterie. Ce programme associe l'ANADER, le Conseil Café-Cacao et des entreprises du secteur. En parallèle, de nombreux exportateurs de cacao et coopératives, tels que Cargill, Mars, Nestlé et Royal Ahold, soutenus par des ONG comme Solidaridad, Oxfam Novib et WWF, financent directement des services de conseil. Les coopératives reçoivent également un soutien technique et financier pour la formation et l'accès aux intrants. Gboko et al. (2021) nuancent les effets du système public-privé de conseil en soulignant son potentiel à améliorer l'accès à des pratiques agricoles plus efficaces et à des marchés plus rémunérateurs, tout en mettant en garde contre le risque de créer une dépendance des coopératives vis-à-vis des entreprises internationales.

Plateformes de coordination

Les plateformes de coordination à l'interface du secteur agricole et environnemental incluent l'Initiative Cacao et Forêts (ICF), la Commission Nationale REDD+, le Conseil National du Climat, la Plateforme de Partenariat Public-Privé pour l'Agriculture Durable, ainsi que divers comités de gestion (aires protégées, pesticides, risques et catastrophes). Chaque grand projet, comme le Projet d'Investissement Forestier (FIP) et le Projet de Promotion de l'Économie Verte, crée également sa propre structure, s'ajoutant aux plateformes existantes. L'ICF résulte de consultations depuis 2016 entre les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, ainsi que 35 grandes entreprises du secteur cacao et chocolat, représentant 85 % du commerce mondial du cacao. L'ICF sert de pont entre la cacaoculture et le développement forestier, visant à aider le gouvernement à atteindre un objectif de restauration de 20 % de couverture forestière d'ici 2030. Plusieurs acteurs sont impliqués dans cette initiative dirigée par le ministère des Eaux et Forêts, tels que IDH et la Fondation Mondiale du Cacao (WCF). La mise en œuvre de l'ICF a débuté en janvier 2018 dans cinq régions prioritaires : La Mé, Nawa, Cavally, San Pedro et Guémon. Pour le palmier à huile, l'une des principales initiatives est la Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO). Ces instances se multiplient et se superposent à des plateformes à vocation participative.

R. Belmin, 2023.





Reboisement compensatoire

● Ces mesures obligent les exploitants forestiers privés à replanter des arbres en proportion du volume de bois exploité. Selon le MINEF (2019), en 2018, plus de 330 000 hectares avaient été reboisés, aussi bien dans le domaine rural que dans les forêts classées. Pour atteindre l'objectif de restauration de plus de 4 millions d'hectares de forêt entre 2021 et 2024, l'État comptait sur les concessions agroforestières et les pratiques telles que l'agroforesterie, la mise en défens, les puits de carbone, ainsi que sur la foresterie privée et communautaire. Les résultats du reboisement compensatoire restent pourtant limités, avec une stagnation autour de 4 000 ha/an au fil des années et se concentrent principalement sur les forêts classées. Par ailleurs, le document de la SNREDD+ pointe la dépendance excessive envers les entreprises privées pour le reboisement, exacerbée par l'insécurité foncière et l'absence de garanties de propriété sur les arbres plantés (SNREDD+/ RCI, 2017).

Agro-Forêts dans les forêts classées

● Le Code Forestier de 2019 a introduit la catégorie «Agro-Forêts», permettant aux forêts classées dégradées d'être converties en espaces où coexistent agriculture et foresterie. Ce dispositif Agro-Forêts repose sur des partenariats public-privé, où des entreprises se voient octroyer des concessions pour restaurer ces espaces dégradés. Il permet l'exploitation agricole tout en imposant des pratiques agroforestières, avec l'objectif de restaurer le couvert forestier dans ces zones. Cette innovation a levé certaines ambiguïtés de l'ancien Code Forestier, notamment en ce qui concerne les droits d'usage dans les forêts classées. Cependant, cette approche soulève des inquiétudes, notamment concernant l'introduction d'espèces non indigènes et le déplacement des populations rurales. La prédominance des grandes entreprises dans ces projets risque de limiter également le rôle des communautés locales dans la gestion de ces espaces (Dieng & Karsenty, 2023). Certains analystes soutiennent que ce concept est également perçu comme un stratagème déployé par l'État pour établir un cadre légal justifiant la poursuite de la production cacaoyère au sein des forêts classées.

Autres instruments réglementaires

● Les plans d'aménagement, les systèmes de surveillance du couvert forestier, contrôle des pesticides, ainsi que la sécurisation foncière deviennent centraux dans les dispositifs institutionnels de protection des forêts et restauration des sols. De plus, la reconnaissance de la propriété des arbres par les propriétaires fonciers ruraux permet aux agriculteurs de valoriser les ressources en bois sur leurs exploitations agricoles. Historiquement, l'accès aux terres reposait sur la déforestation, un droit accordé par les autorités coutumières pour développer des plantations. Ce principe, renforcé par la maxime de

Houphouët-Boigny, « La terre appartient à celui qui la met en valeur », a facilité l'accès aux terres pour ceux exploitant la rente forestière. Les Codes forestiers de 2014 et 2019 ont introduit la reconnaissance de la propriété des arbres aux propriétaires fonciers. Cependant, cette régulation ne bénéficie qu'à une minorité d'agriculteurs, en raison du faible taux de certification foncière (ClientEarth, 2021). De même, les autorités rencontrent des difficultés pour assurer la mise en œuvre d'instruments de contrôle de l'utilisation d'intrants homologués et la protection des forêts (Gboko, 2021).

Qu'en est-il du budget ?

Au-delà des questions de sélection et de gouvernance des instruments, ainsi que des problèmes observés dans leur mise en œuvre, l'un des défis majeurs des politiques publiques face à la dégradation des terres réside dans les priorités budgétaires. Bien que les politiques agricoles prennent de plus en plus en compte les enjeux environnementaux, le budget alloué à ces questions reste limité, reflétant l'absence d'un véritable changement dans les modèles de développement agricole favorisés par l'État. La mise en œuvre des instruments évoqués dépend largement du financement d'acteurs internationaux, dont les priorités peuvent diverger de celles du gouvernement.

En effet, les stratégies de développement agricole en Côte d'Ivoire sont principalement axées sur l'augmentation de la production et de la compétitivité. Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA), par exemple, s'aligne sur les directives du Plan Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique et de la Politique Agricole de la CEDEAO, avec pour objectifs l'autosuffisance alimentaire et la réduction de la pauvreté. Toutefois, le PNIA I (2010-2015), interrompu par la crise politique de 2011, n'avait consacré que moins de 0,1 % de son budget à la gestion durable des terres (Gabas et al., 2015).

Ce modèle productiviste est renforcé dans le PNIA II (2018-2025), avec une augmentation significative du budget et une plus grande implication du secteur privé par rapport à la première version (Figure 3). Il introduit des pôles de développement agricole (agropoles) pour améliorer la compétitivité et l'accès aux intrants, tout en reconnaissant les impacts environnementaux de l'agriculture extensive (PNIA II, 2017). En 2015, tandis que 28 milliards de dollars étaient investis dans la gestion durable des forêts, 140,7 millions de dollars étaient alloués à des pratiques agricoles intensives ne prenant pas en compte les risques de déforestation (Falconer et al., 2017). Face à ces défis, le PNIA II inclut des initiatives pour restaurer la fertilité des sols et promouvoir des pratiques durables, en mettant l'accent sur la recherche

scientifique, la cartographie des sols et des programmes d'assistance technique aux producteurs. Les mesures environnementales, telles que le reboisement ou la gestion intégrée des forêts, restent marginales.

Enfin, la promotion de l'usage des produits phytosanitaires reste un objectif central dans le PNIA II. Selon plusieurs sources, et d'après les données fournies par l'association agrochimique Croplife, le volume de pesticides commercialisés aurait quadruplé entre 1990 et 2014, atteignant près de 20 000 tonnes en 2014. Traore et Haggblade (2017) estiment, sur la base des autorisations d'importation délivrées par le ministère de l'Agriculture, que le volume moyen annuel d'importation s'élevait à 22 000 tonnes en 2015. Le nombre de produits commerciaux homologués a également fortement augmenté : 400 au début des années 1990, contre 1 900 en 2016 et 2 429 en décembre 2022 (Fleischer et al., 1998; Traoré & Haggblade, 2017; Minader DPVCQ 2022). Les subventions aux pesticides passent en partie par les filières agricoles mais aussi par des soutiens « par projets » de divers formats. On observe une baisse des droits de douane et des taxes à l'importation des phytosanitaires, des aides ponctuelles via la distribution directe de pesticides pour certaines filières clés comme le cacao, ainsi qu'une prolifération de projets impliquant divers acteurs publics et privés.



Phytosanitaires utilisés en cacaoculture à Blé, Côte d'Ivoire. Hadrien Di Roberto, 2024.

Figure 3 : Budget estimatif pour le PNIA I et le PNIA II, en milliards de FCFA, réparti par programme

Source : Adapté par les auteurs des documents des PNIA

PNIA I (2010-2015)

Programme 1 : Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions végétales, animales et halieutiques

Programme 2 : Développement des filières

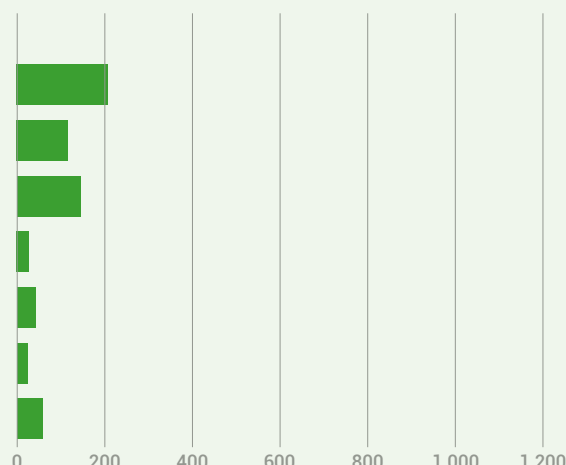
Programme 3 : Amélioration de la gouvernance du secteur agricole

Programme 4 : Renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture

Programme 5 : Renforcement des activités de la filière Pêche et Aquaculture

Programme 6 : Relance de la filière Production animale

Programme 7 : Renforcement des activités de la filière Bois et Forêt



PNIA II (2018-2025)

Programme 1 : Productivité et développement durable de la production agro- sylvo-pastorale et halieutique

Programme 2 : Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés

Programme 3 : Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique

Programme 4 : Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo- pastoral et halieutique

Programme 5 : Expansion de l'accès au financement et des canaux d'investissement privés

Programme 6 : Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires

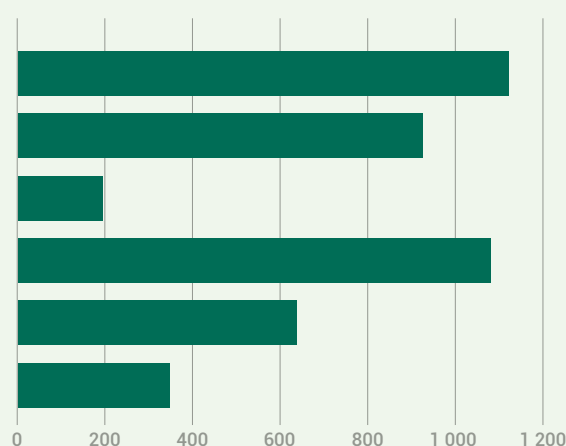
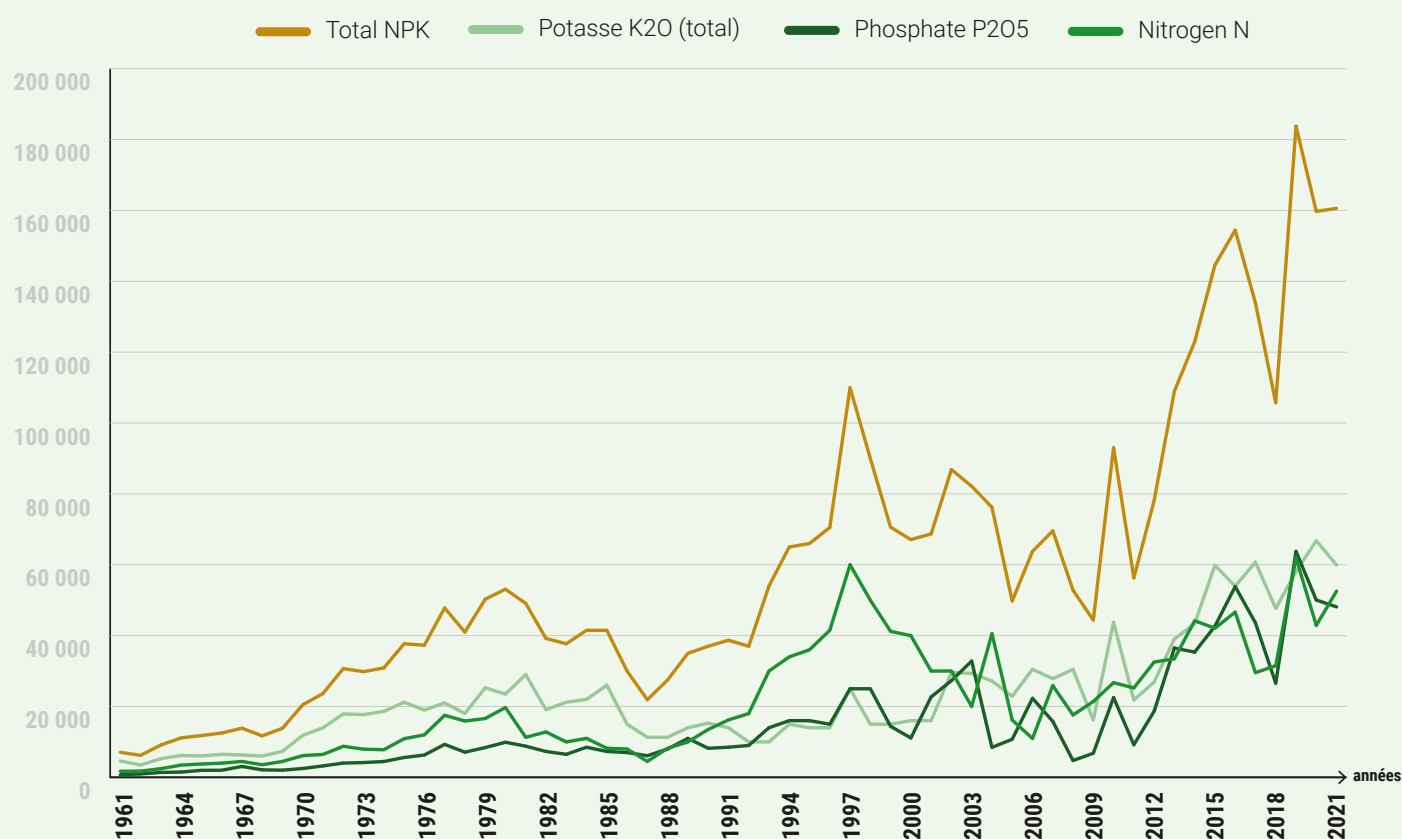


Figure 4 : Consommation d'engrais en Côte d'Ivoire, 1960-2021 (tonnes) Source : FAOStat



Vers un regard approfondi sur les enjeux institutionnels

La section précédente a recensé les stratégies adoptées pour contrer la déforestation et la dégradation des sols en Côte d'Ivoire. Outre le constat partagé des liens complexes entre la dégradation, le changement d'usage des sols et le climat, de nombreux acteurs (ministères, Conseil du Café-Cacao, SODEFOR, agences internationales et secteur privé) interviennent dans un paysage institutionnel diversifié, avec des leviers multiples pour impulser le changement. Cependant, un regard plus attentif aux dynamiques institutionnelles permet d'identifier des obstacles à un processus de transformation plus juste et durable. Ces dynamiques déterminent la capacité de ces stratégies à initier ou à entraver des processus de changement, dépassant ainsi la simple promotion de bonnes pratiques agricoles sur des parcelles isolées. Nous avons mis en avant quelques points clés :

1

Le décalage entre les stratégies formulées et leur mise en œuvre soulève des problématiques institutionnelles, financières et politiques cruciales.

De nombreuses stratégies n'atteignent jamais la phase de validation budgétaire par l'État, ce qui limite leur mise en œuvre sur le terrain. Cette situation accentue la dépendance aux financements internationaux ponctuels, insuffisants pour assurer la pérennité des initiatives. La priorité donnée aux projets pilotes, les documents de planification sans plans opérationnels, les retards de financement et les coûts de transaction élevés compliquent davantage l'exécution. Cette réalité illustre autant des blocages institutionnels que des priorités politiques. Bien que la Côte d'Ivoire élabore des stratégies pour combattre la déforestation et promouvoir la durabilité agricole, les progrès limités de certains programmes montrent que la protection de l'environnement reste souvent subordonnée aux impératifs de production agricole. Cette tendance se reflète dans une approche partielle de la dégradation des sols, axée sur la fertilisation et la réhabilitation du couvert forestier, sans véritable réponse aux enjeux plus larges de biodiversité, de changement climatique et d'inclusion sociale.

Par ailleurs, plusieurs défis techniques freinent la mise en œuvre des instruments et réduisent l'efficacité des initiatives. Par exemple, les efforts de traçabilité se heurtent aux difficultés de suivi des planteurs, compliquées par les circuits de commercialisation et d'acheminement du cacao. Les programmes de certification et de distribution de plants pour l'agroforesterie rencontrent également des obstacles, comme la faible survie des plants distribués, des contrôles limités et une intégration insuffisante des producteurs dans les décisions techniques. De plus, bien que le nouveau Code Forestier vise à reconnaître la propriété des arbres aux propriétaires

fonciers et à promouvoir des systèmes agroforestiers complexes, le cadre juridique reste flou sur la propriété des arbres dans les terres rurales non enregistrées, qui couvrent la majorité des parcelles agricoles.

2

La dégradation des terres est reconnue par les documents stratégiques, mais les solutions proposées ne visent pas à une transformation des modèles de développement agricole.

La majorité des documents institutionnels mentionne l'objectif de promouvoir une agriculture durable, en ciblant trois solutions principales pour lutter contre la dégradation des sols : reconstituer le couvert forestier via l'agroforesterie, optimiser l'usage des intrants (chimiques ou biologiques) et diversifier les cultures de rente. Malgré la diversité des solutions et instruments, l'intensification agricole par les intrants chimiques demeure une stratégie privilégiée par nombre d'acteurs institutionnels, avec un accent mis sur l'amélioration de l'accès aux intrants et le développement de cartes pédologiques comme priorités des politiques agricoles. La formation et la sensibilisation des paysans sont également largement promues, souvent en réponse à une perception des paysans comme principaux responsables de la déforestation et de la dégradation des sols, ainsi que réticents au changement.

Un enjeu central réside dans les modèles de production agricole et les projets agroforestiers, dont certains ne remettent pas suffisamment en question les trajectoires de déforestation ni les relations asymétriques avec les communautés rurales. L'agroforesterie est souvent perçue comme une technique parmi d'autres, répondant aux exigences du marché du cacao, aux objectifs de reboisement et à la restauration des sols forestiers. Des approches standardisées, telles que la distribution de

plants et les normes de densité des arbres, prédominent. De plus, la formation aux pratiques de gestion de la fertilité et l'intensification par intrants chimiques occultent les méthodes intégrées de gestion des sols et les approches agroécologiques, pourtant riches en potentiel. Ces dernières favorisent la biodiversité, la multifonctionnalité des paysages et la durabilité des systèmes alimentaires, bien au-delà des seules exigences commerciales. Enfin, pour engager ces transformations à plus grande échelle et sur le long terme, il est indispensable de questionner les paradigmes historiques du développement agricole. Ce changement repose sur la construction de coalitions politiques réunissant la société civile, les agriculteurs et les institutions de recherche.

3

Interroger les limites de la gouvernance par le secteur privé.

Les politiques agricoles et forestières de la Côte d'Ivoire sont largement influencées par les exigences des marchés internationaux et l'implication d'acteurs privés. Plusieurs entreprises agroalimentaires comme Cargill, Hershey's, Cémoi, Mondelez, Olam, et Ferrero Rocher se sont engagées à promouvoir un cacao « zéro déforestation » via des initiatives comme la plateforme ICF, assurant la traçabilité des chaînes d'approvisionnement. Le secteur privé joue aussi un rôle majeur dans le financement agricole, notamment par le biais d'associations de filières telles que celles du cacao, du coton, du riz et de l'huile de palme, à travers des structures comme le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole. De grandes entreprises comme Cargill, Mars, Nestlé et Royal Ahold collaborent avec des ONG pour soutenir la certification et offrir des conseils aux producteurs. Dans le secteur forestier, dominé par des exploitants privés, des initiatives de reboisement compensatoire sont en place.

Ainsi, le secteur privé est essentiel dans le financement et la mise en œuvre des politiques agricoles et forestières, bien que cette approche soit parfois critiquée pour son efficacité limitée. Le gouvernement y voit néanmoins une stratégie clé de gestion publique. Certains décideurs explorent également les PSE et les marchés de compensation carbone comme sources de financement, malgré les risques d'une régulation insuffisante des marchés volontaires, tels que l'acquisition illégale de terres, une distribution inégale des bénéfices et une efficacité variable dans la transformation des usages des terres. L'accent mis sur les entreprises privées pour le reboisement et la gestion des forêts en zones classées soulève des questions quant aux effets redistributifs de ces approches, car le faible revenu des agriculteurs reste un obstacle majeur à la transformation des pratiques. Enfin, les asymétries de pouvoir héritées de l'histoire et de l'économie politique axée sur la rente agricole créent des tensions entre objectifs de productivité, conservation des écosystèmes et génération de revenus.

4

Construire de nouvelles approches pour la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques.

L'étude a révélé un paysage institutionnel fragmenté dans les secteurs agricole et environnemental, marqués par des difficultés de coordination entre les projets de développement. Les administrations publiques, en particulier les directions de planification sectorielle, se concentrent davantage sur la gestion des acteurs impliqués dans les projets que sur une planification stratégique à long terme. Ces défis sont exacerbés par des coûts de transaction élevés, des initiatives superposées, une planification à court terme, des disparités régionales dans l'accès aux financements et des retards de déblocage des fonds. Bien que la continuité soit affirmée dans les discours officiels, le turnover fréquent des responsables publics compromet également la pérennité de certaines initiatives.

Le manque de coordination et le cloisonnement sectoriel, souvent évoqués dans les rapports institutionnels, relèvent non seulement de défis organisationnels mais aussi de divergences entre acteurs institutionnels aux contraintes et intérêts variés, voire à la compréhension différente de la dégradation des sols. Les comités de pilotage, censés faciliter la coordination intersectorielle, aboutissent souvent à une collaboration ponctuelle plutôt que systématique. Par

exemple, des initiatives comme le PIF ou la Commission Nationale REDD+ favorisent des interactions *ad hoc* entre fonctionnaires, sans instaurer de coopération durable. Les tensions entre ministères pour définir les priorités du Plan National de Développement, obtenir des financements ou assumer le leadership de certains dossiers stratégiques renforcent ce cloisonnement. Les plateformes de coordination, censées renforcer la cohérence de l'action publique, complexifient souvent l'environnement institutionnel sans améliorer l'efficacité ni la légitimité des politiques, laissant de nombreuses réformes inachevées.

Ainsi, il devient crucial de réévaluer certains biais des initiatives internationales vis-à-vis des administrations publiques et de vérifier si les conditions nécessaires à la création de nouvelles stratégies ou plateformes sont réunies : des problèmes concrets et partagés, un leadership légitime, une base institutionnelle solide, la confiance entre les acteurs et des ressources adéquates. Enfin, le décroisement sectoriel exige des processus de négociation et d'apprentissage collectif entre les acteurs des différents secteurs.

5

Les territoires sont des leviers pour répondre aux défis de déforestation et dégradation des terres.

La décentralisation administrative se heurte à un équilibre délicat entre aspirations de gouvernance locale et centralisation persistante du pouvoir. Si elle devenait effective, elle permettrait aux autorités locales de mieux adapter les politiques aux besoins territoriaux, en intégrant une gestion des ressources naturelles liée aux enjeux socioéconomiques et fonciers, une amélioration des services publics et une responsabilisation accrue des administrations locales. Par ailleurs, une compréhension plus fine des marges de manœuvre des populations rurales dans la gouvernance de leurs territoires contribuerait potentiellement à la formulation d'initiatives qui activent les leviers existants.

Par exemple, alors que la gestion forestière a souvent exclu les collectivités territoriales et les communautés paysannes du processus décisionnel, la reconnaissance de la propriété des arbres aux propriétaires fonciers et coutumiers (permise par le nouveau Code forestier) ouvre de nouvelles perspectives de valorisation des ressources ligneuses dans les plantations. Cependant, adosser la propriété des arbres à la propriété de la terre limite la

portée de telles initiatives étant donné le très faible taux d'enregistrement des terres en Côte d'Ivoire. Les modèles de contrats agraires (contrats de faire-valoir indirect, « planter-partager », etc.) proposés par l'Agence Foncière Rurale reconnaissent aussi explicitement l'enjeu de la propriété des arbres associés et offrent ainsi des leviers pour sécuriser les investissements des agriculteurs dans l'agroforesterie.

6

Consolider le dialogue entre la recherche et les décideurs politiques.

Face aux nombreux défis de gestion des paysages post-forestiers, un dialogue renforcé entre science et politique est essentiel. Ce dialogue peut prendre diverses formes, comme des consultations, séminaires ou groupes de travail. Si la science est souvent perçue comme un guide objectif, cette vision simplifie les interactions complexes entre ces deux sphères, influencées par le contexte sociopolitique, les parties prenantes et les ressources disponibles. Des échanges dynamiques entre chercheurs et décideurs permettraient de redéfinir les enjeux publics, notamment en matière de santé des sols, en élargissant la perspective au-delà de la simple perte de fertilité. Par exemple, adapter la notion de santé des sols aux différents paysages et systèmes de production, avec des approches inclusives associant producteurs et chercheurs dans la conception et l'expérimentation de solutions, aboutirait à des mesures plus adaptées.

Plutôt que de se limiter à des alertes ou à des réformes institutionnelles, la recherche peut jouer un rôle actif dans la promotion de l'apprentissage collectif sur la durabilité des sols, en allant au-delà de la planification pour accompagner la mise en œuvre des politiques, où les contradictions et asymétries de pouvoir sont plus visibles. Par exemple, un suivi des initiatives comme le Code Forestier, l'Initiative d'Abidjan et le RDUE permettrait de mieux cerner les obstacles techniques, les biais sectoriels et les effets inattendus, tout en ajustant les trajectoires de ces stratégies. Explorer des mesures comme la régénération passive des écosystèmes forestiers, option économique mais temporaire, serait également pertinent. Les projets d'agroforesterie, déjà variés, offrent une base solide pour une évaluation collective, mais celle-ci doit prendre en compte leur évolution dans le temps, et non se limiter à des indicateurs fixes comme l'ombrage ou la diversité des espèces.

Références

- ⊕ Amani, B. H. K., N'Guessan, A. E., Derroire, G., N'dja, J. K., Elogne, A. G. M., Traoré, K., Zo-Bi, I. C., & Hérault, B. (2021). The potential of secondary forests to restore biodiversity of the lost forests in semi-deciduous West Africa. *Biological Conservation*, 259, 109154. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2021.109154>
- ⊕ Angaman, K. V., Mirzabaev, A., & Niang, B. B. (2024). Economic impacts of land degradation: Evidence from Côte d'Ivoire. *Land Degradation & Development*, 35(4), 1541–1552. <https://doi.org/10.1002/ldr.5004>
- 📄 ClientEarth. (2021). Cadre juridique de l'agroforesterie et du reboisement dans le domaine rural ivoirien: Risques et opportunités. Facilité REDD de l'Union européenne/ EFL.
- ⊕ Cuny, P., Plancheron, F., Bio, A., Kouakou, E., & Morneau, F. (2023). La forêt et la faune de Côte d'Ivoire dans une situation alarmante – Synthèse des résultats de l'Inventaire forestier et faunique national. *BOIS & FORETS DES TROPIQUES*, 355, 47–72. <https://doi.org/10.19182/bft2023.355.a36939>
- ⊕ Deux, A. (2024). La Côte d'Ivoire se lance dans les crédits carbone pour financer sa reforestation. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/05/01/la-cote-d-ivoire-se-lance-dans-les-credits-carbone-pour-financer-sa-reforestation_6230985_3212.html
- ⊕ Di Roberto, H., Milhorange, C., Sokhna Dieng, N., & Sanial, E. (2023). L'agroforesterie en contexte post-forestier: Perspectives et controverses d'une mise à l'agenda politique en Côte d'Ivoire. *BOIS & FORETS DES TROPIQUES*, 356, 81–91. <https://doi.org/10.19182/bft2023.356.a37121>
- ⊕ Dieng, N. S., & Karsenty, A. (2023). Power through trees. State territorialization by means of privatization and 'agrobizforestry' in Côte d'Ivoire. *World Development Sustainability*, 3, 100074. <https://doi.org/10.1016/j.wds.2023.100074>
- ⊕ Falconer, A., Donteville, A., Parker, C., Daubrey, M., & Gnaore, L. (2017). Landscape of REDD+ Aligned Finance in Côte d'Ivoire. Climate Policy Initiative, EU REDD Facility, Impactum. <https://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2017/01/The-Landscape-of-REDD-Aligned-Finance-in-Cote-dIvoire.pdf>
- ⊕ Fleischer, G., Andoli, V., Coulibaly, M., & Randolph, T. (1998). Analyse socioéconomique de la filière des pesticides en Côte d'Ivoire (Rapport du Projet de Politique des Pesticides 6; p. 112). MINADER - DPVCQ. https://www.biw.kuleuven.be/aee/clo/idessa_files/Fleischer1998.pdf
- 📄 Gabas, J.-J., Ribier, V., Varlet, F., & Brochard, V. (2015). Etude sur le financement du développement agricole en Afrique de l'ouest: Synthèse comparative des études de cas Côte D'Ivoire, Ghana, Sénégal (p. 24). CIRAD; Le Hub Rural.
- ⊕ Gboko, C., Faure, G., & Ruf, F. (2021). Does privatizing advisory services guarantee better services? Evidence from advisory services pertaining to cocoa certification in Côte d'Ivoire. *The Journal of Agricultural Education and Extension*, 27(3), 307–323. <https://doi.org/10.1080/1389224X.2020.1851269>
- ⊕ Higonnet, E., Bellantonio, M., & Hurowitz, G. (2017). Chocolate's Dark Secret. *Mighty Earth*. https://www.mightyearth.org/wp-content/uploads/2017/09/chocolates_dark_secret_english_web.pdf
- ⊕ Ibo, J. G. (2001). La gestion des forêts en Côte d'Ivoire de 1900 à 2000. In P. Collas de Chatelperron (Ed.), *Gestion durable des forêts au Cameroun: Vers une foresterie responsable, contributions du projet Forêts et Terroirs* (pp. 13–32). <https://agritrop.cirad.fr/481242/>
- ⊕ Ingram, V., Van Rijn, F., Waarts, Y., Dekkers, M., De Vos, B., Koster, T., Tanoh, R., & Galo, A. (2017). Towards sustainable cocoa in Côte d'Ivoire: The impacts and contribution of UTZ certification combined with services provided by companies (Report 2018-041). Wageningen Economic Research. <https://doi.org/10.18174/450223>
- ⊕ Karsenty, A., & Salau, S. (2023). Fiscal Incentives for Improved Forest Management and Deforestation-Free Agricultural Commodities in Central and West Africa. *International Forestry Review*, 25(1), 27–38. <https://doi.org/10.1505/146554823836838691>
- ⊕ Kouassi, A. K., Zo-Bi, I. C., Aussenac, R., Kouamé, I. K., Dago, M. R., N'guessan, A. E., Jagoret, P., & Hérault, B. (2023). The great mistake of plantation programs in cocoa agroforests – Let's bet on natural regeneration to sustainably provide timber wood. *Trees, Forests and People*, 12, 100386. <https://doi.org/10.1016/j.tfp.2023.100386>
- ⊕ Kouassi, J.-L., Gyau, A., Diby, L., Bene, Y., & Kouamé, C. (2021). Assessing Land Use and Land Cover Change and Farmers' Perceptions of Deforestation and Land Degradation in South-West Côte d'Ivoire, West Africa. *Land*, 10(4), Article 4. <https://doi.org/10.3390/land10040429>
- 📄 Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2018). *Sociologie de l'action publique* (Nouvelle éd.). Armand Colin.
- ⊕ Lescuyer, G., Gourlet-Fleury, S., & Tankam, C. (2022). Revue des enjeux liés à l'application du règlement européen de lutte contre la déforestation importée sur les politiques et les réformes de gouvernance relatives aux forêts dans les pays d'Afrique centrale. <https://agritrop.cirad.fr/603181/1/Rapport%20CIRAD%20sur%20RDUE%20en%20Afrique%20centrale%20FINAL.pdf>
- ⊕ Maile, F. (2020). Cooperation or confrontation? Public and private governance and smallholders' incomes in the cocoa sector in Ghana and in Côte d'Ivoire (Research Report 74). ÖFSE-Forum. <https://www.econstor.eu/handle/10419/268156>
- ⊕ MINEF. (2019). C'est reparti pour une Côte d'Ivoire plus verte. Magazine d'informations Du Ministère Des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire, 7. <https://eauxetforets.gouv.ci/sites/default/files/mag7.pdf>
- ⊕ MINSEDD/ RCI. (2017). Engagement de la Côte d'Ivoire de mettre en œuvre la Neutralité en matière de Dégradation des Terres. https://www.unccd.int/sites/default/files/ldn_targets/Cote%20d%27Ivoire%20LDN%20Country%20Commitments.pdf
- 📄 Rainforest Alliance. (2020). Norme pour l'agriculture durable. Exigences pour les exploitations agricoles.
- 📄 Ruf, F. (1995). Booms et crises du cacao: Les vertiges de l'or brun. CIRAD-SAR.
- 📄 Ruf, F., Uribe Leitz, E., Gboko, C., & Carimentrand, A. (2019). Des certifications inutiles ? Les relations asymétriques entre coopératives, labels et cacaoculteurs en Côte d'Ivoire. *Revue internationale des études du développement*, N° 240(4), 31–61.
- 📄 Sanial, E. (2019). À la recherche de l'ombre, géographie des systèmes agroforestiers émergents en cacaoculture ivoirienne post-forestière [Thèse de doctorat]. Université Jean Moulin (Lyon 3).
- ⊕ Setzer, J., & Higham, C. (2023). Global trends in climate change litigation: 2023 snapshot. Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment and Centre for Climate Change Economics and Policy, London School of Economics and Political Science. https://www.lse.ac.uk/granthaminstitute/wp-content/uploads/2023/06/Global_trends_in_climate_change_litigation_2023_snapshot.pdf
- ⊕ SNREDD+/ RCI. (2017). Stratégie nationale de REDD+ de la Côte d'Ivoire. Ministère de l'environnement et du développement durable/ République de Côte d'Ivoire. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/lvc186335.pdf>
- 📄 Tano, K. P. (2021). La politique forestière de la Côte d'Ivoire à l'épreuve de l'économie de plantation, 1965-2015: Protection ou exploitation des ressources ? l'Harmattan Sénégal.
- ⊕ Traoré, A., & Haggblade, S. (2017). Mise en œuvre des politiques régionales sur les pesticides en Afrique de l'ouest: Rapport de l'étude de cas en Côte d'Ivoire (264388; Feed the Future Innovation Lab for Food Security Policy Research Papers). Michigan State University, Department of Agricultural, Food, and Resource Economics, Feed the Future Innovation Lab for Food Security (FSP). <https://ideas.repec.org/p/ags/miffrp/264388.html>